

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2025

PRESENTS : Olivier RACAULT, Nathalie PERRET, Jean-Michel VRILLON, Yvette MERCIER, Elisabeth AUGÉ, Jean-Claude COUTANT, Valérie LAUMONIER, Maryse MARCHAIS, Jean-Yves MARTINEAU, Sophie MEZERETTE, Lionel MORIN, Jean-Michel VALADE, Nathalie VIGNEAU, Brigitte VOLET

ABSENT : Philippe BAN

Monsieur Jean-Michel VRILLON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : MARCHÉ AMÉNAGEMENT MTL – RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DES SANITAIRES : CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT N°3

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet LAAAB, concernant le lot n°3 du marché de rénovation de la cuisine et des sanitaires de la salle de la Maison du Temps Libre,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE D'ATTRIBUER comme suit, le marché de travaux pour la rénovation de la cuisine et des sanitaires de la Maison du Temps Libre :

- **LOT N°3 « Couverture, étanchéité »** : Entreprise BRAUN Etanchéité (46 Rue de la Gare - VILLEBAROU) pour un montant de 15 800,00 € H.T.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS SALLE MTL

Après avoir pris connaissance du devis de la société MC. CoEvent et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

SOLLICITE une subvention auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, au titre des fonds de concours, dans le cadre de la mise en place d'équipements audiovisuels à la Maison du Temps Libre pour un montant de 7 082,49 € H.T.

OBJET : AIDE SOCIALE - ALIMENTAIRE

Pour donner suite à une demande de l'UDAF de Loir-et-Cher en date du 11 juillet 2025 et à la réunion de la commission d'aide sociale réunie le 19 juillet 2025,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

ACCEPTE de fournir une aide alimentaire exceptionnelle sous forme d'achat d'un panier alimentaire d'une valeur d'environ 100 € destiné à une personne domiciliée sur la commune.

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CANTINE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de la Cantine Scolaire de Faverolles-sur-Cher pour un montant de 3 000 €.

RÉUNIONS DE CONSEIL 2^{ème} SEMESTRE

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu les mardis : 23 septembre – 21 octobre – 25 novembre et 23 décembre à 18 heures 30

ORANGE

Dans le programme du retrait définitif des lignes « cuivre » d'Orange, la Commune de Faverolles sera concernée en 2029.

CIMETIÈRE

La matinée écocitoyenne concernant le nettoyage du cimetière est prévue le samedi 18 octobre de 9 heures à 12 heures.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal n'a pas désiré exercer son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Consorts LENOIR (propriété située 48 Rue de la Mairie) à M. Sébastien GIRARD et Mme Jennifer MILLOT
- M. Nicolas BLANDIN (propriété située 54 Route de la Clémencerie) à Mme Emilie MARTINEZ

Pour extrait conforme, le 31 juillet 2025

Le Maire,



Olivier RACAULT